



PORT AUTONOME DE KRIBI

PORT AUTHORITY OF KRIBI

**DECISION N° 1891/D/PAK/DG/DMA/2024 DU 11 JUIL 2024 PORTANT
ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE CONSECUTIVE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°016/AONO/PAK/CIPM/2024 DU 06 MARS 2024 POUR LA MAINTENANCE DES
INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE FROID ET CLIMATISATION DU PORT AUTONOME DE
KRIBI EN DEUX (02) LOTS ; LOT 2 : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION
DE FROID ET CLIMATISATION DU PORT AUTONOME DE KRIBI A MBORO.**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI, MAITRE D'OUVRAGE,

- Vu** L'Acte Uniforme OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et aux Groupements d'Intérêt Économique révisé le 30 janvier 2014 ;
- Vu** La Loi n°98/021 du 24 décembre 1998 portant Organisation du Secteur Portuaire;
- Vu** La Loi n°2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- Vu** Le Décret n°99/127 du 15 juin 1999 portant création des Organismes Portuaires Autonomes ;
- Vu** Le Décret n°99/128 du 15 juin 1999 portant organisation et fonctionnement des Organismes Portuaires Autonomes ;
- Vu** Le Décret n°2016/378 du 08 août 2016 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** Le Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes aux Marchés des Entreprises Publiques ;
- Vu** Le Décret n°2020/252 du 05 mai 2020 portant approbation des statuts du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°01/PAK/CA du 23 août 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Administration du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°02/PAK/CA du 23 août 2016 portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°03/PAK/CA du 23 août 2016 portant nomination du Directeur Général-Adjoint du Port Autonome de Kribi ;



- Vu** La Résolution n°134/PAK/CA/13/2019 du 15 février 2019 portant adoption Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Kribi ; modifiée par la résolution n°144/PAK/CA/13/2019 du 12 avril 2019 ;
- Vu** La résolution n°0421/PAK/CA/51/2023 du 18 décembre 2023 portant adoption du Plan de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi au titre de l'exercice 2024 ;
- Vu** La Résolution n°0433/PAK/CA/53/2024 du 28 mars 2024 portant approbation du Plan de Passation des Marchés révisé du Port Autonome de Kribi au titre de l'exercice 2024 ;
- Vu** La résolution n°0439/PAK/CA/54/2024 du 23 mai 2024 portant adoption du Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Kribi ;
- Considérant** l'Appel d'Offres National Ouvert N°016/AONO/PAK/CIPM/2024 du 06 mars 2024 pour la maintenance des installations de production de froid et climatisation Du Port Autonome de Kribi en deux (02) lots ;
- Considérant** la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés formulée lors de sa session du 04 mai 2024 et notifiée par courrier de référence N°081-L/2024/PAK/CIPM/SEC du 14 mai 2024 ;
- Considérant** le courrier de référence N°0881-L/24/PAK/DG/DMA/CPM du 17 mai 2024 par lequel le Directeur Général du Port Autonome de Kribi invitait le Président de la Commission Interne de Passation des Marchés à lui soumettre de nouvelles propositions d'attribution de l'appel d'offres susvisé ;
- Considérant** la nouvelle proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés formulée lors de sa session du 23 mai 2024 et notifiée par courrier de référence N°091-L/2024/PAK/CIPM/SEC du 23 mai 2024 ;
- Considérant** l'Accord du Conseil d'Administration sur la proposition d'attribution du lot n°02 de l'appel d'offres susvisé, notifié par courrier n°0071/L/2024/PAK/CA/PCA/CE du 18 juin 2024 du Président dudit Conseil;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : La lettre commande consécutive à l'Appel d'Offres National Ouvert N°016/AONO/PAK/CIPM/2024 du 06 mars 2024 pour la maintenance des installations de production de froid et climatisation du Port Autonome de Kribi en deux (02) lots ; lot 2 : maintenance des installations de production de froid et climatisation du Port Autonome de Kribi à Mboro est attribuée ainsi qu'il suit :



LOT	OBJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT (FCFA TTC)	DELAI
02	Maintenance des installations de production de froid et climatisation Du Port Autonome de Kribi à Mboro	BUILPABUSCO BP : 12530 Douala-Cameroun ; Tél : +237 699 51 72 00; email: building.partnersco@yahoo.fr ; NIU : P037300473582K	Quarante-huit millions six cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt-quinze (48 670 695)	Douze (12) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Kribi, le **11 JUIL 2024**

**LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI,
MAITRE D'OUVRAGE**

Copie :

- PCA/PAK ;
- ARMP ;
- PCIPM ;
- AFFICHAGE ;
- CHRONO.



Patrice Melom